

## ON S'ABONNE :

À Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
 À Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
 16 francs pour 3 mois,  
 32 francs pour 6 mois,  
 64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



## Souscription pour les Inondés.

## AVIS.

Nos bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les souscriptions en faveur des inondés.

## Lyon, 29 novembre 1840.

Les révélations accablantes de M. Thiers dans la séance du 25, les cyniques et audacieuses explications données par M. Guizot sur son voyage à Gand, ont jeté dans tous les esprits la confusion et la stupeur. Il est avéré maintenant pour la France et pour l'Europe qu'à la tribune de la chambre des députés on peut, comme ministre, faire l'apologie de la trahison ; il est avéré que nous avons reculé devant la quadruple alliance, que nous n'avons pas osé maintenir notre opposition au traité du 15 juillet, et que nous avons cédé à la peur. Voilà deux faits immenses qui se sont produits simultanément ; ces deux faits ne sont ni à notre honneur ni à notre avantage ; ils seront exploités largement.

Aussi n'est-il plus possible de s'abuser sur notre situation, de se faire illusion.

Nous n'avons plus à nous mêler aux affaires d'Europe et d'Orient. On nous a mis hors de la conférence de Londres, on ne nous laissera pas dans celles qui viendront ultérieurement, ou bien, si nous y rentrons, ce sera pour opiner du bonnet et ratifier les volontés de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie.

Nous n'exagérons rien ; nous disons toute la vérité, rien que la vérité ; nous la disons crûment, voilà tout.

Quand nous avons abandonné la Pologne, on présentait, pour colorer cette lâcheté, quelques prétextes spécieux ; on nous disait : « Prenez garde, la Pologne est trop loin ; prenez garde, c'est une guerre de propagande que vous allez faire, guerre terrible qui a ses réactions », et on nous rappelait les désastres de 1813-1814.

Aujourd'hui c'était une guerre d'intérêt que nous avions à faire, une guerre d'équilibre, et dans cette occurrence nous n'avons montré ni plus d'énergie ni plus de résolution.

La Pologne, avant de succomber, tournait ses regards vers la France, et la France n'a pas osé la secourir ; il en a été ainsi de l'Espagne et de l'Italie ; mais jamais vis-à-vis de ces nations nous ne nous étions engagés d'une manière aussi précise, aussi directe qu'envers Mehemet-Ali. Jamais nous n'avions demandé positivement la modification de traités conclus sans nous et malgré nous. Envers Mehemet-Ali nous avions des engagements sérieux, des engagements pris à la face du monde ; ceci résulte des déclarations de M. Thiers, et ces engagements nous les avons violés.

Nous étions liés d'honneur.

Ne passez pas le Taurus, lui faisait dire le ministère du 1<sup>er</sup> mars ; gagnez du temps, donnez-nous les moyens d'attendre jusqu'au printemps ; alors la France, à la tête de toutes ses forces, négociera pour vous.

Jamais nation a-t-elle pu être aussi directement compromise dans un engagement ? — Nous ne le pensons pas.

C'est sur la foi de ces espérances que Mehemet-Ali a agi ; c'est nous qui l'avons paralysé dans ses moyens de défense et d'agression ; c'est nous aussi qui, par notre lâcheté, avons décidé sa ruine.

Et qu'on ne dise pas que, M. Thiers renversé, il ne doit rien rester de sa politique ; cela n'est ni admissible ni honorable. M. Thiers ministre a traité au nom de la France et pour

la France ; il a stipulé pour elle la rectification du traité du 15 avril ; cette stipulation méconnue, il y a insulte pour le pays tout entier et honte éternelle pour ceux qui l'empêchent de venger cette insulte.

Aussi M. Thiers a-t-il eu raison de dire que la France a reçu un affront, qu'elle l'a ressenti. L'avenir nous prouvera si elle saura le venger. Il a eu également raison de dire que le pacha d'Egypte a beaucoup souffert pour s'être associé à notre politique. Pouvait-il penser qu'on le jouait, qu'on ne faisait en France que de vaines protestations, et qu'au jour du danger on reculerait ignominieusement ? Il a cru à la fortune de la France, il a cru à son honneur. Nous y eussions cru comme lui, malgré toutes les déceptions du passé, et jamais nous n'aurions soupçonné qu'on nous réduisit si bas.

Le discours de M. Thiers a jeté une vive lumière sur les résultats funestes qui suivront l'exécution du traité du 15 juillet. Il nous fait parfaitement comprendre qu'en toutes circonstances on saura nous réduire à l'inaction par le moyen de nouvelles coalitions. — Il aurait pu mieux faire, il aurait pu dire que désormais il fallait changer notre droit public et nous placer en Europe dans la position d'état neutre comme la Suisse ou la Belgique : voilà où nous marchons.

Comme nous l'avions prévu, le président du conseil du 1<sup>er</sup> mars n'a pas pu justifier toutes ses actions diplomatiques ; mais il s'est étayé sur la loyauté de ses intentions. A l'en croire, il voulait résolument que le traité du 15 juillet fût modifié ; s'il ne ne l'a pas été, quoi qu'il dise, il y a contribué par ses hésitations, par ses lenteurs et par ses réticences.

M. Thiers doit assumer sur sa tête une portion notable des reproches que nous sommes en droit d'adresser au ministère du 29 octobre.

La France, et sur ce point nous sommes d'accord avec lui, a été indignée à la nouvelle de la conclusion du traité. — Cette indignation, s'il l'avait sérieusement partagée, l'aurait arraché à de misérables incertitudes.

Les patriotes lui ont crié assez haut : — Armez le pays, appuyez-vous sur lui ! — Qu'a-t-il fait ? il a augmenté l'armée ; mais les lois de septembre et les lois sur les associations ont été maintenues, la réforme a été repoussée.

Nos gardes nationales dissoutes n'ont été ni réorganisées ni armées !

Avec une politique franche et décidée, jamais il n'eût été traversé dans ses vues aussi audacieusement.

Il aurait fait reculer qui l'a chassé, — chassé honteusement. — Oui, ministres du 1<sup>er</sup> mars, vous avez été faibles ; oui, vous avez manqué à votre mission qui était grande et belle.

Il n'y avait pas non plus à hésiter avec la chambre des députés ; il était urgent de la dissoudre, il était urgent de modifier largement sa constitution : en tous cas, si on ne voulait pas dissoudre brusquement, rien n'empêchait de la convoquer dès le mois d'août, d'éclairer la situation, de lui demander un vote de confiance et des fonds ; de la sorte, le parti de la cour aurait été déjoué ; on a temporisé, et c'est en temporisant que la cause de Mehemet-Ali a été perdue.

On paraît le comprendre aujourd'hui ; mais il est trop tard. Nous ne pouvons plus rien pour Mehemet-Ali ; la quadruple alliance est maîtresse de son sort.

Nous le répétons, nous ne concevons pas que des hommes d'état n'aient pas vu qu'on voulait les faire tomber sous une intrigue de cour ; cette intrigue, on pouvait la déjouer en la dévoilant ; et depuis le jour où le ministère n'était plus libre dans tous ses mouvements, son premier devoir était de l'apprendre à la France et à l'Europe.

qui allait venir gouverner la ville, il se crut perdu ; mais l'Empire, heureusement, trouva à s'arranger des services de l'écluse. Après une revue qu'il vit passer à Mayence par Napoléon en personne, toutes ses défiances se trouvèrent dissipées, et tant que dura l'Empire, il resta napoléoniste enthousiaste et inébranlable. Quand Kaiserslautern retourna à l'Allemagne, Peter Grumbach fit encore une fois peau neuve. Il se moqua de son ancien sous-préfet, nia qu'il eût jamais couru à vingt lieues de ses écluses pour voir l'empereur, exalta la gloire des armées alliées, et ne tomba plus un pot de bière dans les tavernes sans chanter les hymnes patriotiques de Kerner.

Mais personne ne remarqua ces variations, parce que, au-dessus d'elles, il y avait une chose qui ne variait jamais, le soin presque religieux, la justice uniforme et incorruptible que l'écluseur apportait dans l'accomplissement de sa charge. La population de Kaiserslautern n'avait que faire de la fixité des opinions de son garde des eaux, non plus que de la durée de ses affections politiques ; elle se serait bien gardée d'intervenir dans les scrupules de la conscience de Grumbach, ce domaine ne la regardait pas. Pour elle, l'écluseur n'était pas un homme à qui l'on pût appliquer la mesure commune, qui eût à répondre, comme tout le monde, de ses antécédents, de ses passions, de tout ce qui constituait son individualité. Peter Grumbach était un fait qui n'avait qu'un côté reconnu, sa domination sur les eaux de la cité. Ce n'était pas un instrument subalterne des nécessités municipales, mais un être indéfini qui réglait une portion importante des besoins publics, avec une telle immobilité de principes, avec une si constante ponctualité d'heures, qu'il était presque devenu une idée. Pour les ménagères qui rêvaient à leur linge bien blanc, à leurs parquets frottés, à leurs fenêtres transparentes, cet homme était, en effet, une idée, celle de l'eau ; peut-être plus, une providence. Aussi n'avait-il besoin pour son influence et son autorité ni de costume, ni d'insignes, ni de chapeau à cornes, ni de canne

Le ministère du 1<sup>er</sup> mars voulait gagner du temps ; cette politique n'était ni raisonnable ni ferme. Dès le moment où les étrangers activaient leurs préparatifs de guerre et soulevaient les populations du Liban, il n'y avait plus à hésiter, notre marine devait intervenir. La guerre continentale n'eût pas éclaté immédiatement. Nous n'étions pas prêts à la guerre dans le mois de septembre dernier, mais ni la Prusse ni l'Autriche n'étaient plus que nous en mesure ; de toute manière on ne se serait battu qu'au printemps. Si M. Thiers n'a pas vu les choses de cette manière, il faut reconnaître qu'il a parfois de singulières hallucinations. Ne pourrait-on pas dire aussi qu'il a été écrasé sous la grandeur de la situation et que le cœur lui a manqué ?

Mehemet-Ali, abandonné lâchement par notre gouvernement, trahi par une portion notable de ses sujets, s'est résigné à accepter les conditions du traité du 15 juillet ; c'est du moins ce que nous apprend une lettre venue d'Alexandrie et que nous publions. Cette nouvelle va venir en aide aux partisans de la paix à tout prix ; ils vont ranger la question d'Egypte au nombre des faits accomplis.

Ainsi se sont évanouies les brillantes espérances de Mehemet-Ali ; il ne s'agit plus pour lui de passer le Taurus et de marcher sur Constantinople, il s'agit de redevenir simple pacha d'Egypte et vassal du sultan. Il faut savoir maintenant si la quadruple alliance restera dans les termes du traité du 15 juillet et si elle ne lui enlèvera pas l'Egypte comme la Syrie.

M. le maire de la commune de Vaise nous prie de publier l'avis suivant :

La commission de secours établie à Vaise a arrêté qu'à dater de lundi, 30 novembre, toutes mesures seraient prises pour distribuer des secours aux anciens habitants justifiant de leur retour et d'un domicile permanent dans la commune.

En conséquence, les personnes qui sont encore disséminées dans les communes environnantes sont invitées à rentrer dans celle de Vaise pour s'y procurer un asile. Munies d'un certificat du propriétaire de leur domicile respectif, elles pourront se présenter à la mairie où, leurs noms inscrits et leurs besoins reconnus, le genre de secours qui sera jugé le plus utile à leurs intérêts leur sera délivré.

MM. les maires sont donc instamment priés d'aviser à ce qu'aucun des émigrés de Vaise ne reste désormais à la charge de leurs communes, à moins qu'il n'y soit définitivement fixé. Cette prière s'adresse également à toutes les personnes qui s'étaient généreusement empressées d'offrir l'hospitalité aux habitants de Vaise victimes de l'inondation.

M. le maire de Vaise remercie MM. les maires et habitants de leurs communes, en son nom comme en celui de ses administrés, pour les marques de sympathie et de dévouement dont ils ont donné tant de preuves à ses administrés.

Nous avons reçu en même temps de ce magistrat un état de souscriptions versées à la mairie de Vaise.

## Chronique Lyonnaise.

Hier, entre trois et quatre heures de l'après-midi, les habitants de la maison située rue Trois-Maries, 7, ayant aperçu une fumée épaisse qui sortait de la chambre occupée, au 4<sup>e</sup> étage de cette maison, par la nommée Brondel, âgée de 50 ans, débitante d'eau-de-vie, sont allés requérir le commissaire de police qui, étant intervenu, a fait enfoncer la porte à coups de hache. Quel horrible spectacle s'est offert alors aux yeux des assistants ! La malheureuse femme Brondel, qui faisait un abus continuel de liqueurs spiritueuses, était morte de combustion. Le feu avait pris à ses vêtements au

poème d'ivoire : personne ne trouvait à redire à ce qu'il faisait, et toutes ses paroles passaient incontestées comme versets d'évangile. Il promettait ou refusait d'avancer ou de retarder le cours d'eau, selon l'occasion ; mais il n'y avait pas à revenir sur sa décision formulée avec une sévère netteté, quoique très-honnêtement. Ses mesures étaient prises pour ce jour-là, et il ne les changeait jamais ; il avait satisfait à d'autres exigences sur un autre point de la ville, et il se respectait avec une extrême dignité dans ses œuvres, afin qu'on fût bien convaincu de son impartialité.

Malgré cette rigidité, qui en définitive faisait le compte de tout le monde, l'écluseur Grumbach jouissait d'une immense popularité parmi les femmes, car c'est avec elles qu'il négociait exclusivement. Les jeunes filles qui le voyaient venir conférer magistralement avec leurs mères lui donnaient un bienveillant salut lorsqu'elles le rencontraient ; plus d'une belle bourgeoise daignait lui sourire, dans l'espérance de se ménager des grâces particulières auprès de cette vertu robuste qui n'avait pas dévié d'une faveur dans l'espace d'un tiers de siècle. Quant aux lavandières, il est impossible de dire à quel point elles le considéraient et avec quelle émulation elles lui faisaient la cour ; nous dirions volontiers le mot d'amour, si, en Allemagne, les lavandières n'étaient généralement pas si vieilles.

La position de maître Grumbach vis-à-vis des hommes était beaucoup moins douce. Les bourgeois riches ou seulement aisés n'avaient aucune espèce de relation avec lui ; il n'en recevait donc que les égards négatifs qui existent entre gens qui se rencontrent tous les jours et se fatiguent réciproquement d'un salut inutile. Parmi les artisans et les hommes du peuple, on l'accueillait sur le pied de la plus entière égalité ; avec ces esprits rudoyeurs il ne servait à rien d'être écluseur en titre de la ville de Kaiserslautern. Peter Grumbach n'était qu'un pauvre diable comme eux, arrivant à la Saint-Sylvestre comme il en était parti, avec quelques dettes et quelques cheveux

## Le Préfet des Eaux.

Dans une petite ville de la Bavière rhénane, à Kaiserslautern, vivait, il y a environ vingt ans, un humble serviteur de police, appelé Peter Grumbach. Ce mot de police ne doit pas être pris ici dans sa signification flétrissante, mais dans son sens purement municipal. Peter Grumbach, par ses idées et ses fonctions, était en dehors de toute politique quelconque. Les révolutions, quant au fond, lui étaient indifférentes ; mais il affectait avec un grand soin leur forme extérieure, leur esprit légal, afin de se costumer suivant le goût du temps. Il s'en servait comme d'un bel habit de cérémonie. Pourvu qu'aucune réaction ne l'atteignît et qu'on respectât ses longs services, on pouvait bouleverser l'Europe depuis les bords du Rhin jusqu'aux Dardanelles, il n'y voyait pas d'inconvénient. Qu'importait d'ailleurs aux révolutions les plus affamées que Peter Grumbach, ou tout autre, fût le dispensateur des eaux urbaines, l'écluseur privilégié de Kaiserslautern ? Elles n'y avaient jamais songé, et les choses s'en allaient que mieux. Une eau fraîche et limpide abondait toujours dans les ruisseaux ; chaque matin, dès l'aube, le pied des maisons était soigneusement baigné, les rues lavées et assainies, et les plus vieilles lavandières de la ville disaient que jamais la surveillance des eaux n'avait été confiée à des mains plus dignes, plus savantes que celles de maître Grumbach. Aussi jamais de plaintes ni de noires dénonciations, jamais de vengeance ni d'intrigues dans le sort d'une destination.

La République avait passé avec ses armées, et l'écluseur ne s'en était point ému autrement que pour sa place ; une fois qu'il fut bien sûr que la direction des eaux lui resterait, il fut plus républicain que la Convention elle-même. Un peu plus tard, l'Empire arriva avec ses administrateurs et ses projets d'organisation française ; la terreur de Peter Grumbach fut grande. On lui parla de sous-préfet

moyen d'un réchaud allumé qu'on a trouvé près d'elle, et son corps était presque entièrement grillé.

Le cadavre a été transporté au dépôt de l'Hôtel-Dieu.

— On annonce que les quatre inspecteurs du nettoyage de la ville viennent d'être supprimés par M. le maire, et que MM. les commissaires de police sont chargés, chacun dans son arrondissement, de surveiller cette partie importante du service.

— Nous apprenons et nous nous empressons d'annoncer que M. le maire de Limonest a versé, dans la caisse centrale de secours, une somme de 721 fr. 85 c., montant d'une souscription ouverte dans sa commune en faveur des victimes des inondations.

— M. le vicomte de Bonald, père de M. l'archevêque de Lyon, vient de mourir.

— On nous annonce le prochain départ du 32<sup>e</sup> de ligne, qui est envoyé à Toulon. Il serait remplacé à Grenoble par le 34<sup>e</sup> de la même arme. (Patriote des Alpes.)

— MM. les membres du cercle de la rue Neuve ont souscrit pour 500 fr. en faveur des victimes des inondations dans le département de l'Isère. (Idem.)

#### MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

#### COMITÉS D'ENQUÊTE ET DE SECOURS

En faveur des victimes de l'inondation.

Nous maire de la ville de Lyon,

Considérant que le devoir le plus pressant de l'administration est maintenant de procurer des secours aux personnes qui ont été victimes des ravages de l'inondation; que le meilleur moyen d'atteindre ce but, objet des vœux de tous, c'est d'organiser, dans chacune des paroisses de la ville, des commissions composées de citoyens qui, par leur zèle pour le bien public ou par leur position, peuvent plus aisément recueillir les éléments nécessaires à la juste et surtout à la prompte appréciation des pertes éprouvées,

Avons arrêté :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé, dans chaque paroisse, un comité d'enquête et de secours, dont la mission spéciale sera de recevoir directement les réclamations des personnes qui ont souffert de l'inondation.

Art. 2. Les comités, à mesure que les réclamations leur parviendront, se rendront auprès des pétitionnaires, soit pour vérifier la position dans laquelle ils se trouvent, soit pour visiter les lieux ravagés par les eaux.

Le résultat de la visite sera constaté par un procès-verbal, qui établira aussi la valeur approximative des dommages.

Art. 3. Ces procès-verbaux seront envoyés à un comité central, formé par la réunion de douze délégués des comités de paroisse.

Le comité central, qui s'assemblera sous notre présidence aussi souvent que les circonstances l'exigeront, examinera les états qui lui auront été ainsi transmis et prononcera sur les secours à accorder, lesquels seront, autant que possible, proportionnés aux besoins des réclamants.

Art. 4. Les secours, soient qu'ils consistent en argent, en vêtements ou en instruments de travail, seront distribués ensuite par les membres des comités d'enquête.

Art. 5. Si, dans leurs tournées, les comités d'enquête trouvent des personnes qui aient immédiatement besoin de secours alimentaires, ils s'empresseront de les signaler aux bureaux de bienfaisance.

Art. 6. Les comités d'enquête et de secours, dont MM. les curés seront nécessairement partie, sont composés de la manière suivante :

##### Paroisse d'Ainay.

MM. Ferrand, curé d'Ainay, président;  
Guerre, vice-président, rue des Célestins, 4;  
Granger-Veyron aîné, négociant, rue de l'Arsenal;  
Duclot fils, architecte, rue Belle-Cordière;  
Jordan, conseiller, rue de Castries, 10;  
Fraisie, docteur-médecin, rue Sainte-Hélène, 2;  
Micheland, rentier, quai d'Occident;  
Goux, chausseuse Perrache;  
Camel (Barthélemy), rue de la Reine, 6;

##### Paroisse Saint-François.

MM. Neyrat, curé de Saint-François, président;  
Bonjour, secrétaire, place Louis-le-Grand, 22;  
Munet (Elisée), place Grôlier, 1;  
Munet (Achille), id.  
Bouchet, contrôleur des contributions, rue de la Liberté, 9;  
Willermoz (Ferdinand), rue du Pélat, 20;  
Orsel, place Louis-le-Grand, 7;  
Curis, id. 19;  
Gabet, rue Boissac, 7;  
Pérouze, rue Saint-Joseph, 7.

##### Paroisse Saint-Nizier.

MM. Guinet (François), président, rue du Bois, 7;  
Duc, secrétaire, rue Grenette, 12;  
Menaide, curé de Saint-Nizier;  
Ranvier, rue du Bois, 17;  
Pascal, petite rue Mercière, 19;

Reveil, rue de la Préfecture, 1 bis;

Gros (Pierre), rue de la Gerbe, 13;

Gardien, place Confort, 17.

##### Paroisse de Saint-Pierre.

MM. Goiran, président, quai de Retz, 30.  
Valentin fils aîné, secrétaire, rue Bât-d'Argent, 9.  
Derosier, curé de Saint-Pierre.  
Chaurand père, rue Basseville, 3.  
Bergier, cours Morand, 11.  
Zindel, rue Lanterne, 11.  
Thiers père, quai de Retz, 36.

##### Paroisse Saint-Polycarpe.

MM. Arquillière, président, rue de Thou, 2.  
Jame (Hippolyte), secrétaire, rue Désirée, 14.  
Gourdiat, curé de Saint-Polycarpe.  
Bonnardet (Louis), rue du Commerce, 16.  
Brouzet (Théodore), place Saint-Clair, 7.  
Thollon aîné, rue des Capucins, 22.  
Thiaffait, rue Vieille-Monnaie, passage Thiaffait.

##### Paroisse Saint-Louis.

MM. Barrillon, membre du conseil municipal, président, quai d'Orléans, 15.  
Dumortier, membre du bureau de bienfaisance, secrétaire, rue des Augustins, 13.  
Deplace, curé de Saint-Louis.  
Thomas Tissot, place de la Miséricorde, 10.  
Pironi, agent de change, quai d'Orléans, 15.  
Carron, médecin, place de la Miséricorde, 4.  
Bauer, rentier, rue Saint-Marcel.  
Racine (Joseph), négociant, place de la Miséricorde, 12.  
Thibaud (Bruno), rue Pizay, 5, ou port Neuville.  
Farge, rentier, quai Saint-Vincent.  
Bourgeois (Alexis) oncle, quai Saint-Vincent, 62.  
Savaresse fils, négociant, quai d'Orléans.  
Mayet (Barthélemy), négociant, rue de l'Enfant-qui-Pisse.  
Plassard, médecin, place de la Feuillée.  
Dumont, négociant, quai des Augustins, 78.

##### Paroisse Saint-Paul.

MM. Gattet, curé de Saint-Paul, président.  
Barrier, médecin, quai de Flandres, secrétaire.  
Raynard, professeur à l'école vétérinaire.  
Chapeaux-Revol, quai Pierre-Scize.  
Estienne, quai Bourgneuf.  
Dunod (Claudius), place Saint-Laurent.  
Guichard, place de la Douane.  
Putinier fils, quai de Bondy.  
Buffard, montée des Capucins.  
Martin-Cabaret, au Greillon.  
Sourd, quai Pierre-Scize.

##### Paroisse Saint-Jean.

MM. Chinard, conseiller municipal, président, rue du Bœuf, 31.  
Boissieux, avocat, secrétaire, rue du Bœuf, 38.  
Rossat, curé de Saint-Jean.  
Buisson, ministre protestant, monté du Chemin-Neuf, 2.  
Ducruet, notaire, quai de l'Archevêché, 28.  
Parelle, avocat, rue du Bœuf, 3.  
Parceint, ex-greffier à la cour royale, place Neuve-Saint-Jean, 5.

##### Paroisse Saint-Georges.

MM. Chartre, curé de Saint-Georges, président.  
Pater, rentier, secrétaire, rue Saint-Georges, 17.  
Catinel, architecte, place Montazet.  
Michel (Charles), rentier, rue de la Quarantaine.  
Godemard, avocat, rue Saint-Georges.  
Berger, teinturier, Commanderie de Saint-Georges.  
Missol, propriétaire, rue du Rempart-d'Ainay.  
Brunet, rentier, rue Saint-Georges, 63.  
Rougnard, propriétaire à Choulans.  
Dutour, brasseur de bière, rue Saint-Georges.  
Guillard père, montée du Gourgillon, 30.

##### Paroisses de Saint-Just et de Saint-Irénée.

MM. Bienvenu, président, rue des Farges.  
Billet-Michoud, secrétaire.  
Durand, curé de Saint-Irénée.  
Boué, curé de Saint-Just.  
Garcin fils aîné.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, le 27 novembre 1840.

Le maire de la ville de Lyon,

TERME.

#### SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS

Ouverte au bureau du GENSEUR.

MM. les ouvriers tailleurs de Marseille, 108 f. — Produit d'une collecte faite chez M. Blaise, limonadier à Collonges au Mont-d'Or, 10 f. 15 c. — Gillet et Plasson, 100 f. — Auguste Perret, 20 f. — M<sup>me</sup> veuve Charpot, 6 f. — Produit d'une journée de travail de six personnes composant l'atelier Mesnel, guimpier, rue de la Poulillerie, n° 24, 7 f. 90 c. — Eparvier, 10 f. — Montagnon, entrepreneur, 1 f. 50 c. — M<sup>me</sup> Jouve, 1 f. — Les crocheteurs des rue

dans une pension composée d'un personnel nombreux, la dissipation et le bruit dans les repas lui étaient odieux; il prenait les siens chez une vieille veuve, économe et discrète, que la malignité du peuple lui attribuait pour maîtresse. Quand on lui demandait dans quelle contrée il était né et comment il était venu à Kaiserslautern, on l'embarrassait; il se donner alors l'air de mystifier les envieux par des narrations bizarres auxquelles personne n'ajoutait foi, mais dont la singularité révélait une obstination incompréhensible à cacher les motifs véritables de son arrivée dans la Bavière-Rhénane. On ne soupçonna rien, et ce désir de rester inconnu dans son passé fut mis sur le compte d'une idée d'originalité.

Avec tout cela, Grumbach avait déjà de la peine à passer inaperçu; ce fut pis quand on eut surpris chez lui quelques traces mal effacées d'une éducation supérieure à sa condition présente; son langage trop correct et trop poli ajouta encore aux difficultés du problème; et un jour il se trouva acquis à la conscience publique qu'un homme qui ne pouvait dire d'où il venait, beau parleur, acquiesçant par degrés seulement le niveau de sa classe, retranché dans le mystère, portant à ses doigts deux bagues qui n'avaient pas leurs pareilles dans toute la cité, et affecté d'une espèce de chagrin lent, de préoccupation silencieuse, il fut convenu, disons-nous, qu'un tel homme n'avait pas été créé pour l'humble fonction d'écluser.

Au surplus, le préfet des eaux de Kaiserslautern était une assez bonne figure. Petit, grêle, à demi voûté, monté sur des jambes torses, il avait ce caractère de laideur aristocratique qui est un inconvénient dans la vie privée, mais qui ne dépasse point l'exercice du pouvoir. Certaines gens voulaient trouver de la distinction à sa personne, parce qu'elle contrastait par son ambiguïté avec les formes lourdes et matérielles des habitants de Kaiserslautern; cependant un observateur délicat aurait reconnu dans la face effilée, le

et place de la Halle-aux-Blés, 27 f. — Th. Falque, 2<sup>e</sup> souscription, 50 f. — M<sup>me</sup> veuve Barthélemy, 5 f.  
Total, 346 f. 55 c.

Souscription versée au GENSEUR par M. F.-A. Nérout, gérant du PATRIOTE DES ALPES.

MM. Prévot, restaurateur, 20 f. — Blaise, négociant, 5 f. — M<sup>me</sup> Coquat, 5 f. — Louis Petit, 2 f. — Frédéric Farionnet, avocat, 7 f. 50 c. — Arnaud, Mermier et Deschaux, 20 f. — Cohendy et sa femme, 5 f. — Un tapissier, souscription Rechetard, jardin de ville, 3 f. — Gérard, marchand-chapelier, 5 f. — Un anonyme, 20 f. — Montan-lan, limonadier, 5 f. — Hugues Rey, négociant, 5 f. — Gautier fils, marchand de fer, 10 f. — Veuve Coquet, 10 f. — Dionnet, limonadier, à la Mûre, 5 f. — Ferdinand Morel fils, de la Mûre, 50 c. — Collecte faite à Monferra, canton de Saint-Geoire (Isère), 78 f. 65 c.  
Total, 206 f. 65 c.

N° 102. — M. Joseph Picot-Guéraud, collecteur.

MM. Diot, épicière, 50 c. — Garnieux, 2 f. — Barrillot, 2 f. 50 c. — Courouble, 1 f. — Ginioux, 50 c. — Chaussier aîné, 5 f. — Gros, 2 f. — Esparcieux, 1 f. — Burm, 2 f. — Un anonyme, 75 c. — M<sup>me</sup> veuve Rougère, 1 f. — Ginot, 50 c. — L. Koch aîné, 1 f. — Un anonyme, 20 c. — Péra-Baignet, 1 f. — Gros, 1 f. 25 c. — Fortunato, 50 c. — Comte, 1 f. — Rolin-Bourgin, 4 f. — Jossierand, 1 f. — Lacombe, 1 f. — Pompallier, 75 c. — Ravu, 75 c. — Brante, 1 f. — Un anonyme, 50 c. — Gleyzolle, 50 c. — Crotte, 2 f. — Berthet, 1 f. — Vallette, 1 f. — Martel, 35 c. — Garron-Saudon, 1 f. — Naime, 10 f. — Jolivet, 2 f. — Crevat aîné, 5 f. — M<sup>me</sup> veuve Martin, 1 f.  
Total, 56 f. 55 c.

N° 112. — M. Prudhomme, menuisier, collecteur.

MM. Prudhomme, 2 f. — Chapuis, 2 f. — Guinard cadet, 3 f. — Pillet, 2 f. — Nicolas Fonrobert, 1 f. 50 c. — J. Razy, 2 f. — Charpy, 2 f. — Cornet, 2 f. — Carrillon, 2 f. — Dache, 1 f. — Auguste Martinet, 1 f. — Ville, 2 f. — Bancalle, 1 f. — M<sup>me</sup> Dubié, 1 f. — M<sup>me</sup> Roux, 1 f. 50 c. — Un Parisien, 1 f. 50 c. — Battassat, 1 f. 50 c.  
Total, 29 f.

N° 66. — M. Gorlier, collecteur.

MM. Gorlier, 5 f. — Belmain, 1 f. — Audibert, 1 f. — Baille, 1 f.  
Total, 8 f.

N° 23. — Café du Gymnase.

MM. Barthès, 3 f. — Un anonyme, 50 c. — Léon Gamasse, 3 f. — Pelet, 50 c. — Eugène Benoît, 1 f. — Louis Vauchez, 1 f. — Mantet, 2 f. — Lucien Corréard, 1 f. — Casimir Jezierski, 1 f. — Emile Teul, 2 f. — E. Mantet, 1 f. — Antoine Brunner, 2 f.  
Total, 18 f.

N° 43. — M. Audenis, collecteur.

MM. Chanu, 50 c. — Audenis, 2 f. 50. — Plaston, 1 f. — Page, 50 c. — Royer, 50 c. — Perrenet, 75 c. — L..., 1 f. — Audibert, 1 f. — Bouchardon, 50 c. — Demeure, 50 c. — Buffard cadet, 1 f. — Ferre, 2 f. 50 c. — Rabut, 1 f. — Pommerel, 1 f. — D..., 40 c. — Pré, 1 f. — Larmerot, 1 f. — S. E., 40 c. — Rey, 3 f. — Francallet, 1 f. — Audenis fils, 1 f. — Frany, 50 c. — Royer, 5 f. — Barrot, per-ruquier, sa recette des 21 et 22 novembre, 21 f. 65 c. — Vessilliez, 5 f.  
Total, 54 f. 20 c.

N° 106. — M. Gillet, instituteur communal à Ecully, collecteur.

MM. Gillet, 2 f. — M<sup>me</sup> veuve Morel, 50 c. — Hammer, maître-plâ-trier, 50 c. — Hammer fils, 25 c. — Peyronnet, 50 c. — André Jabou-let, 25 c. — Jean-Antoine Bador, 1 f. — Anonyme, 30 c. — Onze élèves de l'école communale, 1 f. 50 c.  
Total, 6 f. 80 c.

Total d'aujourd'hui. . . . . 725 f. 75 c.

Listes précédentes. . . . . 6,064 97 1/2

Total jusqu'à ce jour. . . . . 6,790 f. 72 c. 1/2

#### ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(20<sup>e</sup> liste.)

MM. C. Elisole Dulac, 20 f. — Tourri et Julien, 50 f. — N., commis, 40 f. — Gleyre et Wettver frères, 50 f. — Prat et C<sup>e</sup>, 100 f. — 2<sup>e</sup> sous-critption de M<sup>me</sup> Salomé-Louise Baun, de Lausanne (Suisse), 100 f. — Berna-Sabran et C<sup>e</sup>, 600 f. — Denis Gourgoud, 40 f. — Jean-Louis Guérin, 100 f. — Les chefs et les employés de l'administration des douanes à Lyon, 265 f. — Coutance et Maire, 100 f. — Darley, sous-préfet de Sainte-Ménéhould, 20 f. — César Jordan, 50 f. — Haubant, confiseur, 200 f. — M<sup>me</sup> Comte-Fleuris, 200 f. — Le docteur Peyraud et M<sup>me</sup> sa mère, 50 f. — Camille Bernat, 250 f. (M. Bernat a donné, en outre, 335 f. pour les communes d'Anse et d'Ambérieux.)  
Total. . . . . 4,245 f. »

Montant des listes précédentes. . . . . 160,268 55

Total jusqu'à ce jour. . . . . 164,513 f. 55 c.

Produit de la quête faite par MM. Merch, Gagnier et Buer dans le quartier de Bourgneuf, 5<sup>e</sup> arrondissement, 6<sup>e</sup> section, 918 f. 50 c. — Produit de la quête faite par MM. Pailleron, Louis Thiers et Guy-nemier dans le quartier de la place du Plâtre, 3<sup>e</sup> arrondissement, 6<sup>e</sup> section, 1,004 f. 70.

Etat des sommes reçues à la mairie de la commune de Vaise en faveur des malheureuses victimes de l'inondation.

MM. l'archevêque de Lyon, 500 f. — Cathelin, architecte, proprié-taire à Vaise, 250 f. — Ballard, tailleur à Lyon, 5 f. — Molleron, rue des Capucins, n° 25, à Lyon, 25 f. — Gonin, conseiller municipal à

gris de plus que l'année d'auaravant. On en était donc avec lui aux dernières hardiesses de la familiarité. Il se rattachait bien par une sorte de parenté officielle aux autorités, il appartenait à l'hôtel-de-ville; mais ce lien était si imperceptible, si idéal, qu'on n'en tenait compte, et qu'on traitait avec lui de pair à compagnon. Sa personne était souvent tournée en ridicule, et une amère philosophie poursuivait par le sarcasme et la dérision ce que l'humble écluser, dans ses moments d'importance, appelait volontiers ses fonctions. Bientôt ce ne fut plus assez de se moquer de la fonction, on se moqua de l'homme. Plus on ravala l'emploi, plus on exagéra le titre; à la dénomination modeste et naturelle d'écluser succéda le sobriquet fastueux de *préfet des eaux*. La trouvaille était assez impertinente pour réussir; elle rappelait en outre l'enthousiasme de Grumbach pour la domination française et flattait adroitement le sentiment germanique. Le surnom fit son chemin, et si bien que, dans les quinze dernières années de sa vie, l'écluser n'eut plus d'autre nom, les uns le lui donnant par droit de familiarité, les autres par ignorance, habitude ou tradition. Peter Grumbach l'accepta avec indifférence, on ne sait pourquoi.

Cette indifférence étonna bien quelques esprits difficiles à contenter, mais qu'en pouvait-on conclure? elle n'était pas extraordinaire chez un homme qui avait toutes les habitudes d'une ame mélancolique. Le préfet des eaux n'avait pas dans son caractère la moindre étincelle de gaieté, pas même de celle qui est l'apanage ordinaire des gens de police dans une petite ville. Grave, réservé, taciturne, sé-vèrement enveloppé dans les obligations de son poste public, il causait peu et se tenait dans une évidente supériorité vis-à-vis du grand nombre. Par moments, les objections et la résistance l'impâtien-taient, et il accueillait avec une répugnance marquée les privautés qui lui venaient d'ailleurs que de ses compagnons de soir. Il se promenait souvent et toujours seul. Jamais il n'avait pu s'acclimater

front fuyant, la tête pointue de Peter Grumbach, plus de raideur que de dignité, plus de haine et de dureté que de passion. L'exception du type semblait au vulgaire de la noblesse; pour les yeux exercés, c'était une noblesse bâtarde. A le voir dans les rues, l'écluser aurait passé pour l'homme le plus affairé de la ville; il ne marchait point, il fuyait; son pas ordinaire était le pas d'alarme de tout le monde. Il portait ses soixante ans avec un tel dédain qu'on ne lui en eût pas donné cinquante; ses cheveux noirs étaient à peine tachés çà et là de quelques marques d'un gris rude et foncé. Matinal, infatigable, méprisant tout ce qui sentait le loisir, sa vie se passait, hiver comme été, près des bassins et des écluses ou le long des ruisseaux. Seulement le soir, après huit heures, il arrivait à la brasserie, bu-vait son moos de bière, faisait son millier de piquet, et au premier tintement du couvre-feu, qu'on appelle dans ce pays-là *la cloche des gueux*, l'écluser prenait sa casquette de cuir, payait son écot, rentrait chez lui où l'attendaient une chambre froide, un lit solitaire, car il vivait dans le célibat, ce que nous avions omis de dire.

Cependant d'où venait cet homme qui ne tenait à rien, sans com-munauté morale avec personne, isolé par tous les côtés de sa vie, frappé du double exil de la famille et de la patrie? La flegmatique population de Kaiserslautern avait fini par renoncer à sa première curiosité. Il lui avait suffi que Peter Grumbach fût Allemand, qu'il parlât sa langue, qu'il eût ses idées et ses mœurs; car cette grande Allemagne, toute divisée qu'elle est en trente-neuf états politiques, n'est pourtant qu'une seule et même patrie, commençant au pre-mier village qui parle l'idiome national et ne finissant que là où fi-nissent aussi l'esprit et le verbe germaniques.

On ne savait donc rien de l'origine et du pays de l'écluser, et lui-même se renfermait là-dessus dans un silence et un mystère im-pénétrables.

(La suite au prochain numéro.)



Vaise, 50 f. — Mercier jeune, négociant à Lyon, 70 f. — François Raymond, quai Saint-Antoine, n° 35, 25 f. — Collecte faite par le maire de Dardilly, 187 f. — Collecte faite par le maire de Sainte-Consorce et Marcy, 152 f. 50 c. — Collecte faite à la barrière de Vaise, 43 f. 75 c. — Collecte faite à la place de la Pyramide, à Vaise, 167 f. 30 c. Total, 4,475 f. 55 c.

Des dons en blé, pommes de terre, pain, vin et vêtements ont, en outre, été adressés par les communes de Dardilly, Sainte-Consorce et Marcy et Thuriens, ainsi que par MM. Bongrand, propriétaire à Vaise, Molleron et Mercier jeune de Lyon, en sus de leurs secours en argent compris dans l'état ci-dessus.

(21<sup>e</sup> liste.)

Collecte faite par la compagnie des crocheteurs des rues et places, arrondissement du Palais-des-Arts, 28 f. — MM. Flavine-Butard, à Amiens, 100 f. — Silvestre et Debenesse, négociants à Strasbourg, 50 f. — Bohrer, troisième liste de souscription en l'étude de M. Hodieu, notaire, 100 f. — Philippe Genton et C<sup>e</sup>, négociants à Vevey (Suisse), 50 f. — François Drunet, 50 f. — Pierre Cabuchet, 50 f. — J.-P. Million et C<sup>e</sup>, 300 f. — Alexandre Giraud, 100 f. — Supplément à la souscription reçue par M. Lyonnet, cafetier, 6 f. 50 c. — André Terret, 100 f. — L'administration des messageries générales Laffitte, Caillard et C<sup>e</sup>, 3,000 f. — Edme Pic-Paris, inspecteur desdites messageries, sédentaire à Lyon, 40 f. — Régis Martin et C<sup>e</sup>, 200 f. — Houdeville jeune, Lunel et C<sup>e</sup>, successeurs de MM. Billet frères, de Rouen, 50 f. — Souscription des officiers, sous-officiers et soldats du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs, en garnison à Toul, représentant un 1/2 jour de leur solde, 302 f. 80 c. — Antonin Montmartin, ancien officier du génie, 100 f. — Le docteur Mermet, conseiller municipal, 200 f.

M. Nepple, notaire, receveur.

(3<sup>e</sup> liste.)

MM. Vourloud, 100 f. — Bidault, ancien avocat, 50 f. — Maggi, limonadier, 15 f. — Un anonyme, 100 f. — Gouchet père, 100 f. — Bossan, 25 f. — Lombard père, 100 f. — Boffard, marchand-cirier, 60 f. — Silvan, bandagiste, 10 f. — Lebœuf frères, négociants, 100 f.

M. Chevrier, notaire, receveur.

(2<sup>e</sup> liste.)

MM. X. Boidin, conseiller à la cour, 200 f. — Jacquet et C<sup>e</sup>, 50 f. — Joubert, voyageur de la maison Desguiers et Coindre, 25 f. — Un anonyme, 67 f. 50 c. — M<sup>me</sup> veuve Auduc, 20 f. — Godet, officier de la Légion-d'Honneur, 100 f.

|                                           |                |
|-------------------------------------------|----------------|
| Total de ce jour. . . . .                 | 5,949 f. 80 c. |
| Montant des listes précédentes, . . . . . | 164,513 55     |

Total au 26 novembre inclus, 170,463 35

NOTA. — M. le docteur Mathieu Bonafous, Lyonnais établi à Turin, a fait un envoi à la ville, à titre de don, de 12 sacs de farine de maïs, du poids de 1,200 livres de Piémont.

Produit de la quête faite dans le quartier de la place Sathonay, 4<sup>e</sup> arrondissement, 3<sup>e</sup> section, côté d'ouest, par MM. Seringe, Cresset et Prodon, 347 f. 45 c.

Produit de la quête faite dans le même quartier, côté est, par MM. Tavernier et Brosse jeune, 385 f. 05 c.

Produit de la quête faite dans le quartier de la place des Cordeliers, par MM. Cottier, Carle, Gerin et Jules Pensut, 2,114 f. 60 c.

L'arrivée tardive du courrier de Paris et l'abondance des matières nous forcent à renvoyer à demain la fin du discours prononcé par M. Guizot dans la séance du 26.

Paris, le 27 novembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La séance d'hier n'a offert qu'un médiocre intérêt; elle s'est traînée, au début surtout, dans un exposé de faits présentés avec assez peu de lucidité par M. Passy. M. Passy, ancien ministre du 12 mai, a voulu justifier l'administration dont il a fait partie des reproches qui lui ont été adressés pour la marche suivie par elle dans la direction des affaires d'Orient. M. Passy y a-t-il réussi? Pour nous, nous ne pouvons répondre qu'une chose à cette question, c'est que M. Passy nous a paru démontrer assez bien les intentions loyales qui ont animé le cabinet du 12 mai, mais qu'il ne nous a en aucune façon prouvé son habileté. Le cabinet du 12 mai n'a jamais été préoccupé d'une seule pensée, celle de faire cesser le protectorat exclusif de la Russie sur Constantinople; quant à la question égyptienne, elle le préoccupait très-peu, l'Egypte, suivant M. Passy, étant destinée à se confondre un jour dans l'empire ottoman. De pareilles vues révèlent peu de portée, et M. Passy qui, dit-on, faisait hier ses premières armes en qualité de ministre des affaires étrangères, poste qui lui reviendrait si les antipathies bien prononcées de la chambre contre la personne de M. Guizot forçaient ce dernier à l'abandonner, M. Passy a montré une capacité diplomatique très-restreinte; son avènement au ministère des affaires étrangères, qui lui serait, du reste, disputé par M. Villemain, nous rassurerait peu sur la solution que doit recevoir la question d'Orient.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE.

La rente a commencé aujourd'hui avec une forte tendance à la hausse. On a demandé à Tortoni à 80 50; mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 80 35.

Quelques ventes faites par le parquet ont été le signal de la baisse, et une fois la première impulsion donnée, le mouvement s'est effectué avec une certaine rapidité, et s'est prolongé jusqu'à la fin de la bourse. Le dernier cours au parquet a été de 79 60.

A quatre heures, 79 70 offert.  
5 0/0, 111 60; 4 1/2 0/0, 103 50; 4 0/0, 100 25; 3 0/0, 79 70; banque, 3305 00; obligations de Paris, 1270; Naples, 103 50; dette active d'Espagne, 24 1/2; Etats-Romains, 99 7/8; 5 0/0 belge, 98 00; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 925 00; Caisse-Laffitte, 5150.

## Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 27 novembre.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est lu et adopté.  
L'annonce que MM. Thiers, Guizot, Odilon Barrot et Berryer devaient prendre aujourd'hui la parole, a augmenté encore la curiosité publique. Les tribunes sont plus encombrées que jamais.

M. de Rémusat et Vivien se promènent bras dessus bras dessous dans l'hémicycle.

A une heure et demie M. Thiers arrive, portant une énorme liasse de papiers, et va se placer à son banc où bientôt plusieurs députés viennent l'entretenir. M. Guizot arrive presque en même temps et reste isolé pendant plus de dix minutes.

A deux heures moins un quart, M. le président appelle M. Thiers à la tribune.

M. THIERS : La chambre comprendra l'émotion que j'éprouve en montant à cette tribune; je ne voudrais pas que la discussion perdît de son caractère élevé, cependant il faut que je m'occupe de quelques questions de personnes. Je dois à la chambre quelques observations sur les faits qui lui ont été présentés hier par M. Passy, ministre du 12 mai, et par M. Guizot, ministre des affaires étrangères. J'exposerai ces observations sans blesser aucune convenance, et je le ferai de manière à rendre le plus promptement possible à ce grand débat le caractère national qu'il doit avoir. Ce n'est pas, au surplus, M. Passy ni M. Guizot que je viens attaquer; c'est leur politique, leur politique seule.

M. THIERS expose ici que si la France, au commencement des discussions des questions auxquelles a donné lieu l'affaire d'Orient, n'avait pas été préoccupée par un vif désir de conserver la paix, il eût été facile de brouiller l'Europe. Il revient, à ce sujet, sur les propositions qui ont été faites à la France de franchir le détroit des Dardanelles. L'Angleterre craignait que les Russes n'arrivassent à Constantinople avant qu'elle en fût informée; M. de Bourqueney fut chargé de faire part à la France de ces craintes et proposa, au nom de lord Palmerston, au cabinet français, l'union intime avec la France et l'action immédiate.

M. THIERS examine ces propositions de lord Palmerston, propositions qui, si elles eussent été acceptées, amenaient la guerre; car les Russes, sommés de quitter les Dardanelles à jour fixe, s'y seraient certainement refusés. La guerre s'ensuivait alors, la guerre de la France et de l'Angleterre contre le reste de l'Europe.

M. THIERS ajoute à ces faits d'autres détails qui prouvent évidemment que l'Angleterre a proposé d'une manière très-sérieuse à la France de passer le détroit. Sur ce point, l'ancien président du 1<sup>er</sup> mars réfute tout ce qui a été avancé par M. Passy dans la séance d'hier.

M. DUBAURE : Je demande la parole.

M. THIERS continue à prouver que le cabinet français avait parfaitement compris les propositions de lord Palmerston. Par une dépêche adressée à ce sujet à notre représentant à Londres, il lui a fait savoir qu'il trouvait ces propositions timides, qu'il ne suffisait pas de prier les Russes de quitter Constantinople lorsqu'ils s'y seraient installés, qu'il fallait leur défendre d'y arriver; par une autre dépêche, le cabinet français proposait à l'Angleterre de solliciter le passage du détroit pour le cas où les Russes arriveraient à Constantinople. Il émettait la crainte du danger qu'il y avait à confier aux armées des pouvoirs hypothétiques, tels que celui de passer les Dardanelles. Aux instructions aux armées on substituait la demande de la faculté d'entrer, c'est-à-dire une négociation à un acte. (Sensation.) Une dépêche fut adressée dans ce sens à M. l'amiral Roussin, ambassadeur à Constantinople. M. Thiers en donne lecture. On y témoignait l'espoir que la Porte répondrait d'une manière satisfaisante à la demande qui lui serait faite. Cependant, en cas de refus, M. Roussin était invité à en instruire promptement le cabinet français, pour qu'il pût aviser, avec l'Angleterre, aux mesures à prendre. (Rumeurs en sens divers.) La Porte y consentit; mais jamais M. l'amiral Roussin ne fut autorisé à appeler à lui une escadre pour forcer les Dardanelles.

M. THIERS résume son opinion sur ce point, en constatant que l'Angleterre, aujourd'hui si unie à la Russie, était, au début, la plus pressée à prendre vis-à-vis de la Russie une attitude agressive.

Cette partie de la discussion produit un grand effet sur la chambre.

M. THIERS aborde la question du concert européen; il rend compte de tous les obstacles qui furent apportés par la Russie à l'établissement de ce concert. L'Autriche subissait l'influence de la Russie et laissait faire. La Russie ne voulait pas renoncer au protectorat exclusif de la Turquie, et elle eût perdu ce protectorat si elle avait accepté le concert européen. Le cabinet du 12 mai a travaillé pour obtenir ce concert qui avait pour but de couvrir Constantinople. Mais couvrir Constantinople, dit M. Thiers, c'était bien plutôt l'affaire de l'Angleterre que celle de la France; ce qui le prouve, c'est que toutes les fois que nous avons traité la question de Constantinople, nous avons eu tout le monde avec nous; mais, dans la question d'Egypte, nous avons eu tout le monde contre nous.

A gauche : C'est cela ! c'est cela !

M. THIERS prouve, en effet, qu'aussitôt qu'on a voulu soulever la question territoriale, on a rencontré une grande opposition : on s'est trouvé seul. L'Autriche, quand on lui demandait son avis, répondait qu'elle se rangerait à l'opinion de l'Angleterre. Que proposait l'Angleterre? Elle proposait d'abord l'Egypte seule; puis elle consentit à céder le pachalik d'Acre héréditairement. Ce jour-là, l'Angleterre repoussait M. de Brunow et ses propositions; ce jour-là, on aurait pu concéder quelque chose à l'Angleterre. Le cabinet du 12 mai n'en a rien fait; cela est fâcheux. C'était renoncer à son influence sur l'Egypte, à cette influence que la France a exercée depuis Louis XIV jusqu'à l'héroïque conquête de Napoléon, à cette influence qu'il faudra recouvrer puisque nous l'avons perdue. (Murmures aux centres.)

L'Egypte et la Syrie doivent former une puissance indépendante, protégée par la France. Il n'y a que M. de Lamartine, — cela se pardonne à une aussi vaste imagination (on rit), — qui ait pu dire qu'il fallait reconstituer l'empire ottoman et mettre en éducation les divers états qu'on en aurait formés.

M. THIERS reproche au ministère les attaques qui ont été dirigées contre lui par la presse dont le ministère dispose. Il s'explique, à ce sujet, sur le concours qu'il a trouvé dans plusieurs journaux pendant qu'il était ministre.

Ce concours, dit M. Thiers, je l'ai obtenu parce que j'avais une politique nationale; je l'ai obtenu comme j'avais obtenu à cette tribune l'appui de la gauche. (Adhésion à gauche.)

M. THIERS, revenant aux attaques dont il est l'objet, déclare qu'il les méprise, et qu'il a le droit de les mépriser, car ceux qui lui reprochent aujourd'hui de se montrer belliqueux étaient, dans le principe, cent fois plus belliqueux que lui. Il fait allusion aux articles publiés par le *Journal des Débats* après la signature du traité du 15 juillet.

M. THIERS expose la situation dans laquelle le cabinet du 1<sup>er</sup> mars a trouvé les affaires. A trois reprises, le cabinet français avait dit : L'Egypte et la Syrie héréditaires. L'Angleterre et les autres puissances avec elle disaient : L'Egypte seule. De là notre rupture avec l'Angleterre.

J'ai été très-partisan de l'alliance anglaise, dit M. Thiers; mais pour la conserver il fallait montrer de l'énergie, il fallait prendre une résolution vigoureuse. Je déclarai que s'il y avait une faiblesse à faire, ce ne seraient ni moi ni mes collègues qui la feraient.

A gauche : Très-bien !

Toutes mes instructions à M. Guizot ont été écrites dans ce sens. Si j'entre dans ce débat, ajoute M. Thiers, j'y entre à cœur, et j'y resterai le moins long-temps possible.

Ici M. Thiers expose la théorie des rapports qui doivent exister entre un ministre des affaires étrangères et un ambassadeur; il se demande s'il est vrai qu'un ambassadeur doive se renfermer dans

le rôle de rapporteur. Cela ne se doit pas en général, ni dans les circonstances particulières où nous nous sommes trouvés. N'est bien vrai que le ministre doit prendre des résolutions; mais cela ne doit pas empêcher un ambassadeur de donner son avis.

L'orateur cite l'exemple de M. de Saint-Aulaire qui, sous le 12 mai, disait que la politique du 12 mai était funeste, que si on ne s'arrêtait pas dans cette voie on aurait bientôt toute l'Europe contre soi. Il y ajoute un autre fait relatif à l'intervention en Espagne et à M. de Rayneval qui avait sollicité cette intervention.

Vous le voyez donc bien, messieurs, un ambassadeur doit des avis à son ministre. M. Cochelet, M. de Pontois m'ont souvent donné des avis très-importants; ils m'ont dit : Faites ceci, faites cela, et je me suis conformé à leur avis, parce que je le croyais bon.

Il cite plusieurs dépêches à M. Guizot dans lesquelles il lui dit : Eclaircissez-moi : si vous avez des objections, faites-les; si mon langage, si mes intentions doivent être modifiés, je m'en rapporte à vos inspirations. En politique il n'y a rien d'absolu; vous me trouverez toujours très-disposé à tenir compte de vos observations.

Il ajoute : Jamais M. Guizot n'a répondu à ma franchise; jamais il ne m'a donné ni les lumières ni les avis que je lui demandais. (Profonde sensation. M. Guizot paraît fort gêné et prend un grand nombre de notes.)

L'orateur rentre dans l'examen de la question égyptienne proprement dite, c'est-à-dire dans la question territoriale. L'Angleterre n'offrait plus que le pachalik d'Acre non héréditaire; le cabinet français demandait alors la Syrie entière. Toutes les dépêches de M. Guizot étaient approbatives de la conduite du cabinet français; il n'en avait pas été renié. Si l'ambassadeur de France avait donné au ministère l'avis qu'une rupture était inévitable, il aurait pris des mesures en conséquence.

Je vivais, dit M. Thiers, dans la persuasion qu'on nous ferait encore une proposition. Lorsque la crise approchait, M. Guizot m'écrivait très-fréquemment; l'Angleterre nous pressait de terminer la négociation de Naples; nous la terminions le 7 juillet, et je n'avais aucune raison de croire qu'au moment même où nous rendions service à l'Angleterre elle se séparerait de nous. A cet égard, M. Guizot nous laissait dans la plus grande confiance; il m'écrivait le 6 qu'on préparait un arrangement qu'on nous communiquerait afin d'avoir notre adhésion ou notre refus. (Longue agitation.) J'avais donc la conviction, et cette conviction c'est la correspondance de M. Guizot qui me l'a donnée, que nous serions informés, qu'on ne nous cacherait pas le traité.

Dans cette affaire, ajoute M. Thiers en s'adressant à M. Guizot, vous avez été trompé et moi aussi. C'est la seule explication honorable que je puisse donner à votre conduite. (Nouvelle sensation. — Agitation sur tous les bancs de la chambre.)

M. THIERS dit qu'on voulait cacher le traité à la France pour avoir le temps de donner des ordres. Les vrais motifs du traité, c'est l'insurrection de Syrie et la certitude que la France n'agirait pas pour soutenir le pacha d'Egypte. On croit notre politique faible, et c'est pour cela qu'on a agi ainsi. Voilà pourquoi beaucoup d'hommes qui ont été dans les rangs du pouvoir sont aujourd'hui dans l'opposition. Notre politique extérieure est faible, et c'est là ce qui a compromis nos intérêts et les compromettra pour long-temps encore.

M. THIERS lit une lettre de M. Guizot, écrite huit jours après le traité, et dans laquelle est exprimée l'opinion de lord Palmerston.

« Le ministre anglais, dit M. Guizot, a la confiance qu'au dernier moment la France cédera, que l'affaire d'Orient s'arrangera, et que les bonnes relations de l'Angleterre et de la France recommenceront quand tout sera fini en Orient. »

M. THIERS termine en exaltant l'entraînement national auquel il faut céder. Si vous laissez croire à l'Europe que lorsque les factions exploiteront l'entraînement national, vous ne vous montrerez ni forts ni dignes, et que vous abandonnez l'intérêt du pays, soyez sûrs qu'en cela vous parlerez comme nos ennemis. (Rumeurs et murmures aux centres.)

Plusieurs voix : A l'ordre ! à l'ordre !

M. D'ANGEVILLE : C'est le *National* qui parle comme cela.

M. THIERS achève en expliquant de nouveau les armements de précaution qu'il a ordonnés en présence de l'exécution énergique et brutale du traité. Il voulait proposer à l'Europe une transaction, si non la guerre, mot terrible à prononcer, mais qu'il fallait savoir prononcer. J'ai toujours été poussé par un sentiment national, s'écrie M. Thiers : souvenons-nous de nos pères, et, quoi qu'il arrive, ne souffrons pas que la France descende du rang où ils l'ont élevée.

De nombreux applaudissements éclatent à deux reprises aux extrémités.

La séance est suspendue.

La chambre est dans la plus grande agitation. On annonce qu'à la reprise, M. Villemain prendra la parole.

On nous écrit des frontières d'Italie, le 23 novembre :

La tranquillité continue à régner dans toutes les provinces de l'Italie, et malgré les intentions excessivement pacifiques du ministère que le roi Louis-Philippe a donné à la France, les gouvernements de la péninsule italique continuent leurs armements et les préparatifs de guerre. Ils veulent être en mesure à la fois contre l'insurrection de leurs sujets et contre les attaques de la propagande française; car on est généralement convaincu partout que le ministère Guizot sera débordé par le sentiment national qui pousse vivement à la guerre, et qu'on ne pourra étouffer.

Depuis plusieurs années, m'écrit-on de Livourne, la population de cette ville se plaignait vivement de ce que la sécurité publique était troublée toutes les nuits. Un certain nombre d'ouvriers, principalement dans la classe des cordonniers, commettaient sans cesse des méfaits et des assassinats par la manie de verser du sang. Il ne se passait presque pas de nuit que la cloche de la Miséricorde ne sonnât pour appeler au secours de quelque individu assassiné et déjà mort. Enfin, le gouvernement a découvert les coupables, et le 19 la cour royale criminelle a condamné les chefs aux galères à vie, et le commandant en chef de cette bande de meurtriers à porter une double chaîne; ce chef est un nommé Ciolli, père de famille, propriétaire de deux grandes boutiques de cordonnier et d'un patrimoine assez important.

Deux courriers de cabinet, un russe et un autrichien, ont passé à Livourne allant à Civitta-Vecchia et à Naples.

## NOUVELLES D'ORIENT.

On reçoit par la voie de Vienne les nouvelles suivantes de Constantinople jusqu'au 4 novembre :

« Vienne, 19 novembre.

» Le courrier de Constantinople du 4 de ce mois, qui a été retardé de deux jours par le mauvais temps, contient l'extrait suivant du rapport de Hadschi-Ali-Pacha, gouverneur de Damas, lequel se trouve actuellement à Koniah :

» Les habitants d'Adana et de Tarse ont prié le gouverneur Hadschi-Ali-Pacha de nommer un moubassil pour chacun de ces deux districts, et en même temps ils lui ont annoncé avec joie que les troupes égyptiennes avaient évacué Adana, Tarse et Kulek-Bogaz, après avoir fait répandre le bruit qu'elles avaient reçu l'ordre de se joindre aux troupes qui sont à Hama et à Homs, et de se tenir prêtes à marcher contre les Turcs.

» Hadschi-Ali-Pacha, qui pouvait compter sur la fidélité et les talents d'Achmet-Bey, mousselim actuel d'Adana, l'a confirmé provisoirement dans ses fonctions; en même temps il a envoyé, avec un certain nombre de troupes, à Kulek-Bogaz, pour occuper ce défilé, le cupidachi-bachi, Habib-Bey, descendant des anciennes familles seigneuriales de ce pays.

» Quoique les Egyptiens aient brûlé, avant leur départ, le dépôt d'armes qui se trouvait à Kulek-Bogaz, cependant ils y ont laissé 145 canons et 20 mortiers qu'ils avaient eu soin d'enclouer, et qui sont tombés au pouvoir des Turcs.

» Un tatar, arrivé à Constantinople le 4 novembre au soir, a apporté au gouvernement des dépêches du gouverneur de Diarbekir. Ce dernier mande que des régiments égyptiens en garnison à Orfa, quatre (c'est-à-dire 8 à 10,000 hommes) ont reçu l'ordre de se joindre à Ibrahim-Pacha, mais qu'en route ils ont été attaqués par les An-saries et jetés dans le plus grand désordre. Il n'y a que 5,000 hommes qui aient pu continuer leur route.

» Quatre ou cinq cents hommes, qui étaient à Marasch et qui s'étaient également mis en marche pour renforcer l'armée d'Ibrahim, ont eu le même sort; ils ont été attaqués par les Courdes et taillés en pièces. Zekeria-Pacha, gouverneur de Diarbekir, s'est mis en marche de suite pour aller occuper les positions abandonnées par les Egyptiens.

» Des lettres de Damas portent que le Ledschia et le Houran sont en pleine révolte et que partout les Druses embrassent la cause du sultan.

» Ibrahim-Pacha est toujours à Malaka, où il attend les troupes qui doivent venir se joindre à lui, mais qui n'arrivent qu'en petite quantité. »

## Faits Divers.

On écrit de Foix, le 20 novembre 1840 :

On nous donne à l'instant des renseignements certains sur l'arrestation tant désirée du bandit de l'Ariège, du trop fameux Tragine; elle est due au courage de M. Bertrand-Joulé, maire de la commune de Larcac, et aussi, nous sommes heureux de le dire parce que c'est justice, à l'activité et au zèle intelligent de M. Pascal, préfet de l'Arriège, qui a dirigé la conduite honorable de ce maire, et qui avait pris, pour atteindre Tragine, toutes les mesures que commandait l'intérêt de la justice et la sécurité du pays.

Il y a environ six mois qu'un habitant de Larcac osa faire au maire de cette commune la proposition de délivrer à Tragine un passeport pour l'étranger. Il n'est pas besoin de dire que cette proposi-

tion fut repoussée avec indignation par le maire. Tout récemment, quand ce fonctionnaire a connu les nouveaux et épouvantables crimes de Tragine, il a conçu le hardi projet de l'arrêter, et, pour cela, il a dit à l'ami de Tragine qu'il consentait à délivrer à ce dernier le passeport demandé, pourvu que Tragine voulût lui donner une certaine somme d'argent. La condition fut acceptée par Tragine qui se rendit, jeudi dernier 19 novembre, à Larcac. Le maire, ayant été prévenu que deux étrangers l'attendaient à l'auberge, se hâta de s'y rendre, après s'être concerté avec ses deux frères qu'il fit cacher dans sa maison.

Arrivé à l'auberge, il y trouva les deux étrangers; et, s'adressant à l'un d'eux, qui était le plus petit et le plus fort : « C'est pour vous sans doute, dit-il, qu'il faut faire le papier. — Non, répondirent-ils tous les deux; nous ne sommes pas Tragine, mais nous sommes chargés de retirer et de vous payer le papier. — Dès qu'il en est ainsi, reprit le maire, vous pouvez vous retirer, car je ne puis faire un passeport pour Tragine sans prendre son signalement, et pour cela il faut que je le voie. »

A ces mots, les deux étrangers, un peu déconcertés, se parlèrent entre eux à voix basse, et bientôt le plus petit, s'adressant au maire, lui dit : « Eh bien! je suis le cousin de Tragine, et je lui ressemble parfaitement. Prenez donc mon signalement, et cela suffira. — Je le veux bien, répartit le maire; mais il faut nous entendre sur l'indemnité que je dois avoir pour cela. »

Après quelques débats sur la somme à remettre par Tragine, il est convenu que les deux étrangers se rendront immédiatement dans la maison du maire, qui leur fera à secrètement le passeport convenu.

Ce qui fut dit fut fait. Les deux étrangers arrivent chez le maire, qui fait semblant d'écrire un passeport. Puis, élevant la voix, il dit au petit homme à larges épaules qu'il avait devant lui : « Levez-vous pour que je sache quelle est votre taille. » C'était le signal convenu avec ses frères, qui étaient dans une pièce voisine. Ceux-ci entrent aussitôt, et le maire se précipite alors avec la plus grande résolution sur Tragine (car c'était lui), le saisit fortement à la gorge, le renverse et l'étreint vigoureusement sous lui, pendant que ses deux frères arrêtent l'autre étranger d'une haute taille, qui ne fait aucune résistance.

Cependant Tragine se débat; il fouille sous ses vêtements, et il est prêt à saisir ses armes et à recouvrer sa liberté, en donnant la mort à son intrépide adversaire, lorsque les frères du maire, abandonnant l'inconnu, viennent lui prêter aide et assistance contre Tragine, le lient, l'enchaînent et se rendent maîtres de lui. L'inconnu, le compagnon de Tragine, profite malheureusement du temps qui s'écoule pendant cette scène dramatique pour échapper et dispa-

raitre. Tragine a été fouillé immédiatement, et l'on a trouvé sur lui trois pistolets chargés, un poignard, des balles, de la poudre et une somme de 165 fr.

Aujourd'hui vendredi, 20 novembre, il est arrivé à Foix lié, garrotté et bien escorté par la gendarmerie. Toute la ville a été en émoi pour voir passer ce redoutable bandit, qui a été si long-temps la terreur du pays. Sa première parole, en arrivant dans les prisons de Foix, a été celle-ci : « Qu'on me donne à boire et à manger. » Son procès s'instruira sans doute avec activité, car il est temps quel a justice ait son tour.

On assure que l'honorable maire de Larcac, M. Bertrand-Joulé, a refusé la prime assez élevée qui était promise à celui qui arrêterait Tragine; cela prouve la noblesse de son caractère et ajoute un nouveau prix au service qu'il a rendu à la société. La plus douce récompense pour un fonctionnaire si honnête et si courageux, c'est l'estime de soi-même et celle de tous les gens de bien. Chacun dit aussi qu'il en est une autre dont il serait digne, bien plus digne, mille fois que les nombreux intrigants politiques auxquels elle est donnée tous les jours; nous voulons parler de la croix de la Légion d'honneur qu'on verrait avec plaisir briller sur la noble poitrine d'un modeste maire de village qui a su donner un bel exemple de courage, de haute probité et de dévouement à ses devoirs de fonctionnaire public et de bon citoyen.

(Émancipation.)

## Extérieur.

SUISSE. — TESSIN. — Le tribunal criminel de Locarno vient enfin de prononcer sur l'accusation de haute trahison intentée contre les chefs de l'ancienne administration. Prenant chaque prévenu en particulier, et refusant de voir une personne morale et responsable dans l'ancien conseil d'état, le tribunal a prononcé une sentence d'acquiescement. Le procureur du gouvernement a appelé de cette sentence au tribunal d'appel convoqué le 18 novembre.

Voici quelles sont les conclusions de la partie publique : contre MM. Rusca et Riva de Lugano, Nési de Locarno et Molo de Bel-linzone, douze ans de travaux forcés et l'exposition; Lotti, huit ans de la même peine et l'exposition; Quadri, Vanoni et Calgari, curé de Faid, douze ans et l'exposition; Orlandi et Fumagalli, huit ans et l'exposition; tous à la dégradation civique et solidairement aux frais nécessités par la révolution et à ceux du procès.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

## Annonces de MM. les Notaires.

A vendre à l'amiable, pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON DE CAMPAGNE située à Vaques, ayant de belles allées d'arbres, terrasse et pavillon, un grand clos et bâtiments d'exploitation.

On accordera des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M<sup>e</sup> Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n<sup>o</sup> 2. (142)

## Annonces diverses.

VENTE AUX ENCHÈRES, PAR SUITE DE DÉCÈS,

D'OBJETS MOBILIERS,

Dépendant de la succession de Jean-Pierre CHARMY,

Place du Marché, à Vaise.

Le mercredi 2 décembre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, au lieu sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en commode, lit garni, chaises bois et paille, table; linge et hardes à l'usage d'homme; batterie de cuisine; trois grands tableaux peints sur toile, propres à un établissement de limonadier, représentant la bataille d'Austerlitz, l'entrée de Napoléon à Berlin et celle de Joséphine à Milan.

On vendra à la suite une montre avec sa chaîne, le tout en or. (1211)

(8872) A vendre.

UN BATIMENT EN BOIS, de forme circulaire, ayant 30 mètres 50 centimètres de circonférence, soit 10 mètres de diamètre. Ce bâtiment, avec ses châssis vitrés, peut être divisé aisément en petites boutiques, et servir de manège couvert. S'adresser au concierge de l'impasse Pitrat, rue Masson.

(8886) A vendre.

FONDS DE MARBRERIE.

S'adresser quai de l'Hôpital, n<sup>o</sup> 109.

(8873) A vendre.

UN BEAU BILLARD à bandes élastiques, sept tables en marbre, un comptoir à dessus de marbre, une belle glace. S'adresser à M. Maissonnier, cours Lafayette, maison des Trois-Balcons, à l'entresol.

(4034) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ dans un quartier bien commerçant. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, rue Buisson, 17, à M. Droger, marchand de bière et de liqueurs.

(8890) A céder de suite,

DANS UN CHEF-LIEU DE DÉPARTEMENT, A SIX MYRIAMÈTRES DE LYON.

1<sup>o</sup> LA SUITE DES AFFAIRES D'UN CABINET pourvu d'une bonne clientèle.

2<sup>o</sup> UN ATELIER DE FAISEUR DE CORSETS bien achalandé.

S'adresser au cabinet d'affaires et de consultations, avenue du pont de la Guillotière, maison Rolland, au 3<sup>o</sup>.

(8891) A louer en totalité à la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON, rue Pas-Etroit, n<sup>o</sup> 7, dont le rez-de-chaussée a toujours été occupé par un atelier de teinture.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Milland, place du Collège-Royal, n<sup>o</sup> 6, au magasin.

## AVIS.

Le sieur Rouyère, fils de François, ce dernier né à Lyon, décédé à Alexandrie, en Piémont, est invité à passer au consulat de Sardaigne. (4033)

## MODES.

Assortiment de chapeaux et capotes, à 12, 14, 16 f. et au-dessus, rue Chalmon, n<sup>o</sup> 1, au 2<sup>e</sup>, à l'angle de la petite rue Mercière.

## AVIS.

Les Omnibus des Terreaux à la Guillotière, à partir du 29, ont repris leur service par les quais du Rhône d'heure en heure. (4035)

Brevet d'invention, approbation de l'Académie de Médecine.

PASTILLES ET DRAGÉES

DE LACTATE DE FER,

DE GÉLIS ET CONTÉ, PHARMACIENS A PARIS.

Pâles couleurs, pertes blanches, retards, suppressions, maux d'estomac, perte d'appétit. — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, 10. (2822)

TABLETTES LAROQUE.  
SACCHARURE DE LICHEN  
AU MOU DE VEAU.

Pharmacie rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. — 1 fr. avec l'instruction. (2821)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



PROPRIÉTAIRE DES LEAUX BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures du matin,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place des Terreaux, n<sup>o</sup> 16, et quai et place de la Charité, n<sup>o</sup> 28. (7369)

SAINT-GALMIER.

On trouve toujours des eaux naturelles de Saint-Galmier chez les principaux pharmaciens.

Se méfier de la contrefaçon : on en fabrique beaucoup à Lyon; on trompe donc ainsi indignement le public.

Chaque bouteille est à fond plat, et doit être revêtue d'un cachet portant le nom de M. Ladevèze, inspecteur des eaux. (8875)

## VOITURES A SIX ROUES.

### SERVICE

DE LYON A MARSEILLE

PAR GRENOBLE ET LA CROIX-HAUTE.

Le service, interrompu pour cause de dégradation de route, sera rétabli le mardi 24 novembre et jours suivants.

Les départs auront lieu à trois heures après midi, du bureau, place des Terreaux, 9. (4029)

## AVIS.

Le sieur BATON-DELRIEUX, marchand et fabricant de poêles à chauffer, vient de rouvrir ses magasins, quai et maison Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 31.

On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de poêles-cheminées, grilles, calorifères, fourneaux en fer, par brevet d'invention, et tout ce qui concerne l'appareil de chauffage et les ustensiles de ménage.

Poêles à 8 francs et au-dessus. (4030)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.  
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.  
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.  
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.  
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.  
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.  
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallot. (2774)

Rue Richelieu, 93, à Paris.

L'AMANDINE

DE FAGUER, SUCCESSION DE LABOULLEE, PARFUMEUR,

Est toujours la pâte par excellence pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. Sa supériorité sur toutes les autres préparations du même genre est suffisamment constatée par la vogue immense et toujours croissante dont elle jouit depuis plus de sept années. — Prix : 4 fr. — Dépôt chez M. Gondard-Socard aîné, place de l'Herberie, à Lyon. (5345—2061)

AVIS AUX DAMES

Affectées de pertes blanches.

Les plus opiniâtres sont infailliblement détruites par l'usage des PRALINES-DABIES revêtues d'une délicieuse enveloppe de chocolat. — Prix : 4 fr. — Dépôt à Lyon, chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (2059—5362)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURVY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.